Réf. Farde e-Assemblées : 2462277

N° OJ : **22**

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/04/2023

Objet : Règlement d'ordre intérieur du Conseil consultatif communal des aînés (CCCA).

Le Conseil communal,

Vu l'existence d'un Conseil Consultatif des Seniors depuis 1985 à la Ville de Bruxelles;

Vu l'Ordonnance du 27/07/2017 relative aux Conseils Consultatifs Communaux des Aînés;

Vu la décision du 04/11/2019 par laquelle le Conseil communal a adopté le principe de la constitution d'un nouveau Conseil consultatif en application de l'Ordonnance du 27/07/2017 relative aux Conseils Consultatifs Communaux des Aînés;

Vu l'article 13 de l'Ordonnance du 27/07/2017 relative aux Conseils Consultatifs Communaux des Aînés, suivant lequel le conseil consultatif adopte un règlement d'ordre intérieur;

Considérant qu'il y a lieu de soumettre ledit règlement à l'approbation du Conseil Communal;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Le Règlement d'ordre intérieur du Conseil consultatif communal des aînés de la Ville de Bruxelles est adopté.

Annexes :

Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Consultatif Communal des Aînés de la Ville de Bruxelles FR (Consultable au Secrétariat